



Pastoralisme

“Une pratique singulière répandue

“ **Cheville ouvrière du dossier d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, le collectif des races locales de massif (Coram), par la voix de son président Jean-Luc Chauvel, éleveur en Haute-Loire, revient sur le chemin parcouru et sur l'esprit de la démarche qui a obtenu début juin, l'aval de la France. Une première étape.** ”

Comment cette volonté de faire reconnaître la transhumance par l'Unesco est-elle née ?

Jean-Luc Chauvel : « En 2017, alors que se tenait à Coblence en Allemagne une rencontre des bergers d'Europe, nous avons initié l'idée avec l'Espagne, l'Albanie, la Croatie, l'Autriche, l'Italie et la Grèce de déposer un dossier à l'Unesco. Les Italiens avaient déjà enclenché ce type de démarche, mais qui portait sur les chemins de la transhumance. Notre volonté était d'aller plus loin en faisant reconnaître la pratique dans son ensemble. »

Quelle a été la première étape de ce travail collectif ?

J-L.C : « Nous nous sommes d'abord attachés à circonscrire la définition de celui qui surveille ses animaux et qui se déplace. Selon les pays, on l'appelle transhumant, nomade... Mais quel que soit le vocabulaire, la transhumance sert à optimiser la ressource fourragère, elle est toujours pratiquée sur des territoires défavorisés où seul l'élevage est possible. La plupart du temps, des races locales sont associées à ces pratiques. C'est à ce niveau-là que le Coram s'est investi. A l'échelle française, les six territoires de massif se sont accordés sur une synthèse et ont convergé vers une définition partagée de la transhumance. »

En quoi, selon vous, la pratique de la transhumance est-elle éligible au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ?

J-L.C : « Même si aujourd'hui la transhumance se fait rarement à pied, à travers elle, il se noue des échanges entre les hommes, se façonne des cultures et

des espaces ouverts. Notre démarche vise la reconnaissance au patrimoine culturel immatériel, ce qui implique que la pratique intéresse certes le secteur agricole, mais qu'elle a des conséquences sur la culture, l'économie, l'artisanat, la société toute entière. Notre job est de faire reconnaître une pratique et de pouvoir mettre en place des programmes de sauvegarde pour la préserver. Mais ne nous y trompons pas, le mot sauvegarde n'est pas synonyme de sanctuarisation. »

La reconnaissance à l'Unesco peut-elle, selon vous, infléchir les critiques émises à l'encontre de l'élevage ?

J-L.C : « On va démontrer l'adaptation et la modernité de ces techniques d'élevage, et remettre sur le devant de la scène l'utilité des éleveurs. A l'heure où les charges contre l'agriculture sont récurrentes, c'est important. Par ailleurs, même si la reconnaissance n'est pas un label, la valorisation des méthodes de production peut amener à celle des produits issus de ce territoire ; tout comme une prise en compte des espaces pastoraux intimement liés à la transhumance dans la politique agricole commune.



Jean-Luc Chauvel est le président du collectif des races locales de massif (Coram).

Enfin, force est de constater que notre modèle est dans l'air du temps car il s'adapte à l'évolution climatique. »

Difficile d'évoquer la transhumance sans aborder la question épineuse du loup et de l'ours qui déciment des troupeaux entiers de brebis...

J-L.C : « Le dossier Unesco ambitionne de reconnaître des territoires façonnés

par toutes formes de biodiversité, qu'elles soient animale ou végétale, domestique ou sauvage. Mais la biodiversité invasive et prédatrice doit être maîtrisée. L'intervention de l'homme est nécessaire pour la réguler. L'essentiel de l'incompatibilité vient aujourd'hui du nombre. »

Début juin, une nouvelle étape a été franchie dans ce processus de reconnaissance. Quelle sera la suivante ?

J-L.C : « En effet, à l'issue d'une réunion au ministère de la Culture le 2 juin dernier, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a rendu à l'unanimité un avis favorable à l'inscription des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel. On enclenche désormais la seconde étape, avec le dépôt de notre candidature au patrimoine culturel immatériel de l'humanité cet automne. Les pays nordiques souhaitent nous rejoindre. Nous avons bon espoir d'aboutir rapidement (ndlr : fin 2021) dans la mesure où la pratique que l'on défend est à la fois singulière et répandue partout dans le monde. » ■

Propos recueillis par Sophie Chatenet

POINT DE VUE / Michèle Boudoin, présidente de la Fédération nationale ovine, et éleveuse au cœur du parc des volcans d'Auvergne

« Chaque fois que la transhumance et le pastoralisme sont mis en lumière, c'est important pour nous. Nous avons bien besoin aujourd'hui de remettre en avant le travail des éleveurs qui façonnent les terrains de jeux des urbains. Avec l'expérience de la chaîne des Puys, placée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2017, on mesure encore le travail énorme à mener sur la pédagogie, la communication à travers des panneaux, les applications. Si la faille de Limagne est lisible, c'est grâce au pastoralisme. L'inscription de la transhumance à l'Unesco peut aussi permettre de mettre en réseau le savoir-faire lié au pastoralisme. En terme politique, elle nous donnera un argument de plus pour obtenir d'emblée une bonification environnementale dans le cadre de la Pac ». ■



COHABITATION / Le réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes vient de lancer la seconde campagne d'enquête menée dans le cadre du plan de sauvegarde du pastoralisme, intitulée « Mon expérience avec les chiens de protection ».

Partage de l'espace pastoral : une enquête pour évaluer les risques

Depuis quelques années, le retour du loup inquiète grand nombre d'éleveurs. La question de la prédation, au cœur de discussions bien souvent sensibles, soulève le sujet du partage de l'espace pastoral. En effet, la présence des chiens de protection parmi les troupeaux peut poser un certain nombre de difficultés aux différents usagers de la montagne : randonneurs, vététistes, traileurs, cavaliers, etc. Ces chiens ont pour rôle de protéger les troupeaux de la prédation (loups, lynx, chiens), de jour comme de nuit, en alpage ou plus proche des villages. Ils ont ainsi comme mission d'éloigner ce qu'ils considèrent pouvoir être une menace. Malheureusement, beaucoup d'usagers de la nature ne savent pas comment se comporter en présence d'un chien de protection. A ce titre, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Aura) propose des supports et des outils d'information sur les chiens de protection sur son site internet : (<https://urlz.fr/cplo>).

Améliorer la cohabitation

Le développement des pratiques de loisirs en plein air et l'évolution des pra-

tiques pastorales dans un fort contexte de prédation mettent en avant la question de la coexistence entre ces différentes activités, mêlant tourisme et élevage. Ainsi, afin d'améliorer la cohabitation de tous et le partage de ces espaces ruraux, les services pastoraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont mis en place, en 2019, une première enquête en ligne « Mon expérience avec les chiens de protection ». Ce questionnaire, auquel tout usager de la nature peut répondre en allant à l'adresse (<https://urlz.fr/9Seq>), permet ainsi d'évaluer la situation et agir avec l'ensemble des acteurs des territoires. Le recensement de ces bonnes – ou mauvaises – expériences de rencontre avec un chien de protection apportera une meilleure connaissance sur ce qu'il se passe réellement sur le terrain : Quelle est la réalité des problèmes ? Sommes-nous en mesure de les localiser, de les décrire et de les quantifier ? Comment agir sur les territoires pour limiter les difficultés de cohabitation ?

Une première enquête à confirmer

L'an passé, l'enquête 2019 a recueilli 528 témoignages, dont 70 % de randon-

neurs, avec un âge moyen de 57 ans. Quarante-sept cas de morsures ont été identifiés dont quatorze en région Aura. Parmi les personnes victimes de morsures, 43 % ont consulté un médecin et 5 d'entre elles ont reçu des jours d'incapacité temporaire de travail. 23 % ont même fait l'objet d'un recours judiciaire. Pour autant, ces cas restent rares et les chiens de protection ont plutôt tendance à aboyer ou à grogner. Il faut savoir que l'agressivité des chiens est bien souvent liée à un état de surprise : dans 30 % des rencontres, le manque de signallement ou la topographie des lieux peuvent surprendre, aussi bien le pratiquant que le chien.

Augmenter la diffusion d'information

Malgré tout, les usagers réagissent différemment face à cette problématique du multiusage : 40 % ont avoué éprouver un sentiment de colère envers les éleveurs et les bergers, tandis que 38 % d'entre eux portent une attention particulière au choix des secteurs fréquentés. Mais d'une manière générale, 36 % des répondants ont avoué que la diffusion d'information quant au comportement à



Au-delà de la pression de la prédation subie par les éleveurs, ceux-ci sont également confrontés à de nouvelles problématiques sur le partage de la nature : randonneurs et chiens de protection ne font pas toujours bon ménage.

adopter face à ces situations est insuffisante. Ce déficit d'information sera comblé cette année avec la mise en place de nouveaux outils de sensibilisation, mais aussi par le biais de temps d'échanges entre éleveurs et acteurs du territoire. L'enquête 2020 permettra de consolider les résultats et de faire le constat d'éventuelles évolutions des pratiques. Disponible et ouverte à tous les utilisateurs de la nature sur internet, elle

a également été transmise à de nombreuses structures : offices de tourisme, refuges et gîtes, structures d'accueil du public, chasseurs et forestiers, mairies et gendarmeries, magasins de location de matériel de randonnée, etc. Tous sont concernés, au même titre que les éleveurs et les bergers à cette nouvelle problématique qu'est le multiusage des espaces naturels et pastoraux. ■

Amandine Priolet

partout dans le monde”



L'étymologie du terme « transhumance » révèle deux informations : « trans » [au-delà] et « humus » [le pays], car le voyage qu'il désigne conduit au-delà du territoire d'origine. La transhumance désigne en effet le déplacement saisonnier d'un troupeau en vue de rejoindre une zone où il pourra se nourrir.

©Marie Cabrol

INVENTAIRE /

18 dossiers français déjà inscrits au patrimoine immatériel de l'Unesco

Chaque année, le Comité se réunit pour évaluer des candidatures et décider d'inscrire ou non les pratiques et expressions culturelles du patrimoine immatériel proposées par les États parties de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. A ce jour, la France compte dix-huit pratiques reconnues. Pour certaines, les candidatures ont été déposées conjointement avec d'autres pays, ce qui est le cas pour l'alpinisme reconnu en 2019, l'art de la construction en pierre sèche en 2018, la fauconnerie en 2017, les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées en 2015 et les géants et dragons processionnels de Belgique et de France en 2008. Pour les treize autres, la France a candidaté seule et obtenu la classification pour : le Maloya (genre musical de la Réunion) ; la tradition du tracé dans la charpente française ; la tapisserie d'Aubusson ; le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale ; le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon ; le repas gastronomique des Français ; le compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier ; l'équitation de tradition française ; le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne ; les ostensions septennales limousines ; le gwoka, musique, chants, danses et pratique culturelle représentatifs de l'identité guadeloupéenne ; le carnaval de Granville ; et les savoir-faire liés au parfum en pays de Grasse. ■

INTERVIEW / Il y a plus d'un demi-siècle, le pastoralisme a connu son âge d'or avant de s'adapter progressivement aux nouvelles demandes sociétales. Laurent Garde, directeur adjoint du Cerpam (centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée), retrace son histoire et son adaptation.

“ Depuis dix ans, on observe un début de repli pastoral ”

Comment retraceriez-vous l'histoire du pastoralisme en France ?

Laurent Garde : « Le pastoralisme a connu son apogée pendant les Trente Glorieuses avec des impératifs très forts de productivité pour faire face aux besoins alimentaires de la planète. A la fin des années 1970, les exploitations françaises, aussi bien ovines que bovines, ont dû faire face à une certaine régression de la dimension pastorale. La pratique recule alors même qu'il n'existe pas encore de structuration technique. On arrive néanmoins très rapidement à un tournant. Pendant les trois décennies suivantes, les services pastoraux émergent, la recherche agronomique s'empare des politiques pastorales extrêmement dynamiques permises par la loi pastorale de 1972, très anticipatrice et visionnaire. C'est grâce à elle que les organisations collectives des éleveurs et les regroupements pastoraux sont encadrés. Le pastoralisme retrouve une nouvelle voie de modernisation et une structuration technique qui vient formaliser toutes les connaissances. On assiste à un véritable redéploiement de l'émigration pastorale avec la mise en œuvre des premières mesures agroenvironnementales. Les années 2000 marquent un nouveau basculement. Nous assistons aujourd'hui à une fragilisation du champ pastoral qui nous interroge beaucoup sur l'avenir. »

Quel rôle la sauvegarde du loup en tant qu'espèce protégée a-t-elle joué dans l'évolution de la demande sociétale ?

L.G. : « Le loup est inévitablement un moteur d'éviction du pastoralisme. La volonté de le protéger n'est pas la seule cause du recul de cette pratique. Elle s'inscrit dans un basculement global d'une demande sociétale qui émerge des métropoles, une sorte de « rêve américain à la Yellowstone » de retour à la na-



Laurent Garde, directeur adjoint du centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée retrace son histoire (Cerpam).

ture sauvage, un projet comme on ne l'a jamais connu avant, l'invention d'un nouveau paysage qui n'a jamais existé depuis le Néolithique en Europe. Aujourd'hui, l'élevage est remis en cause par une partie de la société. Nous sommes dans une phase paradoxale. D'un côté, on a une vraie demande de produits plus sains, plus savoureux, locaux et labellisés, sauf que ces mêmes métropolitains sont aussi ceux qui ne supportent pas d'être entravés dans leurs activités de loisirs par les chiens de protection, indispensables pour préserver les troupeaux. Le public citoyen idéalise un éleveur qui n'existe pas, méconnaît le monde paysan. Résultat : depuis dix ans on commence à voir des phénomènes de repli, d'abandon des pratiques pastorales. »

Quel est impact de la gestion du loup sur les pratiques des éleveurs ?

L.G. : « Je sens beaucoup de souffrance et d'incompréhension autour de la question du loup. Quand les meutes sont de plus en plus nombreuses, la protec-

tion du troupeau passe en priorité, les éleveurs n'ont plus de temps à consacrer à la génétique, laissent de côté la technique, inévitablement. Ils n'ont plus les moyens intellectuels, la force mentale de gérer leur troupeau, la commercialisation de leurs produits comme si de rien était. Ces attaques sont une mise en cause violente de l'identité même des éleveurs. En parallèle, certaines accusations véganes sont extrêmement fortes à encaisser. Ce que nous ressentons, c'est que les plus radicaux sont une minorité mais ils sont l'expression d'un mouvement de fond qui lui est majoritaire. Pour l'instant, le projet politique affiché de cohabitation entre l'homme et le loup laisse entendre qu'il est extrêmement facile de concilier les deux mais la réalité montre bien le contraire. »

Justement, quel est votre regard concernant les décisions politiques européennes prises à l'égard du pastoralisme ?

L.G. : « Cette demande sociétale d'ensauvagement dont je parle plus haut est avant tout soutenue par les politiques publiques européennes. Nous sommes loin du consensus des années 1980-2000 où le pastoralisme était beaucoup moins attaqué. Les mouvements contestataires européens soutenus par les nouvelles générations s'imposent de manière forte. La question animale est terriblement centrale. Nous parvenons plus difficilement à rendre audible ce qui paraissait une évidence auparavant. Une décision qui pouvait être plébiscitée il y a trente ans est aujourd'hui inaudible. Au-delà des discours politiques, la réalité montre que dans certains territoires comme en montagne sèche, il n'y a pas d'alternative agricole, pas de reconversion radicale possible. Ici, les orientations de la Pac, en filière viande en particulier, sont absolument décisives. » ■

Propos recueillis par Alison Pelotier



En septembre 2009, la tapisserie d'Aubusson a été inscrite sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco.